



Enviro Mille-Îles

Rapport annuel 2009-10

Présenté aux membres
lors de l'Assemblée générale
du 16 novembre 2010

***En matière environnementale, l'union des forces
citoyennes a le pouvoir de rendre le monde
plus conforme à nos aspirations !***

Table des matières

Vie associative.....	3
Mission.....	3
Membership.....	3
Conseil d'administration.....	3
Communication.....	3
Site web.....	3
Bulletin courriel.....	4
Dossiers en cours.....	5
Forêt du grand coteau (FGC).....	5
Secteur Lorraine.....	5
Secteur Blainville.....	6
Marais Tylee.....	7
Rivière des Mille-Îles.....	8
Transports alternatifs, pistes cyclables et Route Verte.....	10
Domaine Garth.....	11

Vie associative

Mission

Enviro Milles-Îles est un organisme communautaire autonome de promotion environnementale et de sensibilisation à des usages et des comportements individuels ou collectifs responsables qui favorisent la conservation des milieux naturels restants et le développement durable (selon la définition du Rapport Brundtland) du territoire de la MRC Thérèse-de-Blainville.

Membership

En 2009-10, nous accueillons 2 nouveaux membres.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni à 8 reprises en 2009-10. Il était composé comme suit :

Président	François Boivin
Vice présidente	Louise Pelletier
Trésorier	Martin Drapeau
Secrétaire	Olivier Loyer
Administrateur	Denis Hardy
Administrateur	Louis-Félix Tessier
Administrateur	Sylvain Bernier

Communication

Site web

Le site web (<http://www.enviromilleiles.org/>) a été mis à jour régulièrement en 2009-10 pour tenir compte de l'évolution des dossiers. De plus, notons que chaque section principale possède maintenant une date de dernière mise à jour.

Le site web est hébergé par Koumbit (<http://koumbit.org/>), et est propulsé par la version 6.17 de Drupal (<http://drupal.org/>).

Bulletin courriel

En 2009-10, deux bulletins ont été envoyés (v2n4.hiver2009, et v3n1.printemps2010).

Dossiers en cours

Forêt du grand coteau (FGC)

(Rosemère, Lorraine et Blainville)



Secteur Lorraine

L'automne 2009 a été marqué par les élections municipales. Les deux partis politiques se présentant à Lorraine s'étaient engagés à protéger la FGC. Au cours du mois d'octobre, de nombreux articles parus dans les journaux ont traité des engagements et inquiétudes en lien avec la sauvegarde de la FGC. Finalement, c'est l'équipe de Ramez Ayoub qui a remportée les élections au mois de novembre. Depuis les élections, le maire de Lorraine a continué à tenir un discours favorable à la conservation de la FGC. Lors du discours sur le budget pour l'année 2010, le maire a mentionné que des sommes allaient être allouées pour la préservation de la FGC. Au cours de l'assemblée du conseil municipal du mois de novembre 2010 pour le budget de l'année 2011, M. Ayoub a de nouveau souligné l'engagement de son équipe à assurer la préservation de la FGC.

Au mois d'avril 2010, la ville de Lorraine et la MRC Thérèse de Blainville ont incorporé, au schéma d'aménagement de la MRC, la partie zonée conservation de la FGC dans la ville de Lorraine. Cette partie de la FGC était déjà zonée conservation depuis plus de 10 ans sur le Plan d'urbanisme de la ville de Lorraine.

L'opération à été justifiée par le fait que la MRC et la ville adoptaient de nouveaux plans et qu'ils devaient refléter la même réalité.

Au mois de juin 2010, la ville de Lorraine a tenu une consultation publique pour son nouveau plan d'urbanisme. La zone de conservation de la FGC est restée inchangée par rapport à l'ancien plan et aucune des personnes présentes à l'assemblée s'est opposée à la zone de conservation.

En terminant, l'année 2011 devrait être une année importante pour la FGC puisque la réserve foncière se termine en novembre 2011.

Secteur Blainville

Au cours de l'été 2010, la ville de Blainville a procédé à l'installation des services d'aqueduc et d'égouts dans le secteur Chambéry au nord de Lorraine. Le développement résidentiel dans ce secteur devrait commencer au printemps 2011. Nous allons continuer à effectuer un suivi afin que les zones de conservation prévues par la ville soient maintenues intactes.

Marais Tylee

(Rosemère)

Depuis 2009, la ville de Rosemère, afin de bien conserver le milieu humide du marais Tylee, a installé un marais filtrant, réduit l'utilisation du sel dans le stationnement du Centre communautaire et enfin a replanté de nouveaux arbres dans le marais.

Ce qui est encourageant, c'est de voir que la ville tient à rétablir et garder son marais en santé.

N'oublions pas que les marécages ont un rôle important pour la faune, la flore, les invertébrés et sur la régulation du niveau de l'eau.

Rivière des Mille-Îles

La proposition suivante résume bien le travail effectué dans ce dossier cette année.

Cette proposition de résolution est un effort conjoint de Protection Environnement Boisbriand (PEB) et Enviro Mille-Iles. Elle se veut un cri d'alarme visant à préserver la valeur écologique de la rivière des Mille-Iles. De nombreuses données environnementales nous ont alarmés au plus haut point et poussés à entreprendre cette démarche.

Les 3 et 18 août 2010, des échantillonnages d'eau ont été faits afin d'effectuer des tests de qualité de l'eau. PEB et Enviro Mille-Iles ont travaillé conjointement pour effectuer la collecte des échantillons et leur analyse. L'approche pour analyser les données consistait en des coliplates qui sont l'outil recommandé notamment par le Sierra Club du Canada. Ce type d'analyse est éprouvé et permet d'identifier rapidement le taux de coliforme et de bactéries E.Coli dans un échantillon d'eau. Afin de nous assurer de la validité de nos données, nous avons procédé à deux analyses d'échantillons collectés autour de l'Île de Mai. (Annexe 1)

Les résultats nous ont renversés! Ainsi, suite à cet exercice, nous avons constaté que la plupart des échantillons recueillis dans la Rivière des Mille-Iles démontraient un niveau anormalement élevé de coliformes fécaux, plusieurs dépassant 1 000 UFC/100 ml, soit le critère relatif à la protection des eaux brutes (avant traitement par les usines de filtration) et des activités de contact indirect. Le critère en question provient du ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (MDDEP).

Ces résultats sont corroborés par ceux d'analyse disponibles sur le site internet de la ville de Laval. Nous avons également noté une forte présence de bactéries E. Coli (Annexe 2) De plus, les données sur le débit de la rivière au mois d'août 2010 révèlent que ce dernier n'a été par moment qu'à 10% du minimum requis pour que la rivière puisse entretenir adéquatement ses écosystèmes. (Annexe 3)

L'analyse des données de la pluviométrie d'Environnement Canada pour la période couverte par notre effort (annexe 4) nous amène à croire que la contamination atteint un pic après de fortes pluies. Lors de ces épisodes de précipitations abondantes, plusieurs usines d'épurations de villes riveraines ne fournissent plus et déversent directement des eaux usées non traitées dans la rivière. C'est ce que l'on appelle "surverses".

Lors du lancement en 2002 de la politique nationale de l'eau, intitulée : l'eau, la vie, l'avenir, le Premier ministre Bernard Landry déclarait :

«Les engagements que nous prenons aujourd'hui démontrent que le Québec entend assumer ses responsabilités, ici et dans le monde entier, à l'égard de la gestion de l'eau sur son territoire. Ancrés dans une vision de développement durable, ces engagements nous enjoignent de protéger et de préserver, à l'intention des générations actuelles et futures, cette richesse source de vie et d'avenir, dont nous sommes tous et toutes déjà bénéficiaires» (annexe 5).

Dans la logique du penser globalement et agir localement tel que défini en 1987 dans le rapport Bruntland, nous invitons les municipalités à prendre à leur tour leurs responsabilités à l'égard de la gestion de l'eau principalement de la rivière des Mille-Iles. Nous leur demandons surtout d'user de la même audace que viennent de faire preuve les 192 pays présents au sommet de Nagoya en signant un accord historique sur la protection de la biodiversité le 29 octobre 2010. (Annexe 5)

À la lumière de ces faits, Protection Environnement Boisbriand et Enviro Mille-Iles demandent aux villes utilisatrices de la rivière Milles-Iles d'adopter intégralement la résolution suivante :

Considérant que :

- les villes n'ont pas le contrôle de la quantité d'eau disponible;
- les villes ont la capacité de contrôler le nombre d'utilisateurs de l'eau;
- le faible niveau de la rivière des Milles-Iles au cours de l'été 2010 a entraîné une dégradation de la qualité de l'eau potable accessible aux citoyens et l'augmentation des coûts reliés à la chloration;

Les villes utilisatrices de la rivière des Milles-Iles s'engagent à assujettir le développement de leur territoire à la capacité de la rivière à fournir de l'eau potable et à démontrer que la rivière des Milles-Iles est capable de soutenir leurs développements immobiliers présents et futurs tout en maintenant sa capacité à préserver ses écosystèmes.

Les annexes sont disponibles sur demande.

Transports alternatifs, pistes cyclables et Route Verte

(Rosemère)

Dans le cadre d'une consultation publique sur le développement du réseau cyclable à Rosemère, Enviro Mille-Îles a déposé, en collaboration avec un groupe de citoyens de Rosemère, un mémoire intégrant sa vision du développement des pistes cyclables dans la ville ainsi que les résultats d'un mini-sondage.

La tenue d'une consultation publique et la présentation du "Mémoire pour un Plan directeur du réseau cyclable à Rosemère" est l'aboutissement de plusieurs années de démarches visant à proposer à la ville une mesure concrète favorisant l'utilisation des modes de transports alternatifs à la voiture et ainsi diminuer les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la MRC.

Suite au dépôt du mémoire, des actions encourageantes ont été entreprises par la ville de Rosemère, notamment la mise en place de marquage au sol et de panneaux signalant des voies partagées. Notons surtout l'annonce d'une véritable piste cyclable sur la rue Rosemère, permettant de relier le boulevard Roland-Durand à la gare. Les travaux d'infrastructure sont présentement en cours.

Le mémoire peut être téléchargé en format PDF sur le site web d'Enviro Mille-Îles à partir de l'adresse suivante:

<http://www.enviromilleiles.org/pistecyclable>

Le lien direct vers le mémoire est le suivant:

http://www.enviromilleiles.org/files/Memoire_pour_un_Plan_directeur_du_reseau_cyclable_a_Rosemere.pdf

Une version imprimée du mémoire est aussi disponible pour consultation lors de l'AGA.



Domaine Garth

(Lorraine)

Malgré nos démarches, la résidence pour les personnes autonomes de Lorraine semble vouloir s'installer tout à côté du Domaine Garth. Après avoir rejoint le ministère des Affaires Culturelles, nous avons eu la confirmation que la permission a été donnée pour installer la résidence à côté du domaine patrimonial, mais avec quelques restrictions : la ville devra respecter une certaine distance de la grange, surtout, ne pas toucher au domaine patrimonial et reboiser les environs.

Après discussion avec le nouveau maire M. Ramez Ayoub le projet semble vouloir prendre jour ; c'est une de ses promesses électorales et le projet est dans son plan triennal. La ville parle de soutenir l'implantation de résidences. Il faudrait éviter de répéter une dégradation de l'environnement comme on l'a connue au marais Tylee à Rosemère. Nous lui avons fait part de notre crainte concernant les neiges usées autour des résidences.

Enfin, le 17 mai dernier, Mme Pelletier d'Enviro Mille-Îles rencontrait le député M.Daniel Ratthé pour lui faire part de nos inquiétudes face à l'environnement de la rivière des Mille-Îles. Il a promis d'en parler avec M.Ayoub et de voir avec lui comment devrait se faire le déneigement afin d'y préserver le milieu humide qui se trouve tout près. M.Ratthé a convenu d'inciter M.Ayoub à imposer une réglementation concernant l'enlèvement de la neige usée, quitte à en faire défrayer les coûts par les usagers des résidences...c'est à suivre.